

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/09/2024 - 137116 - 2015 D 01270 - 810 293 662 - A4H2

Désignation de l'entreprise : A4H2 SCS										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise : 33 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS											
SIRET : 801029366200021											
Durée de l'exercice en nombre de mois : 12											
Durée de l'exercice précédent * : 12											
										Exercice N clos le	
										31/12/2023	
ACTIF										Brut	
										Amortissements-Provisions	
										Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	1 200 000	030	299 823			900 177		
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	1 200 000	048	299 823			900 177		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	37 535	070			37 535		
		Autres * (3)		072	1 719	074			1 719		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	795 157	086			795 157			
	Charges constatées d'avance *		092	372	094			372			
	Total II		096	834 783	098			834 783			
	Total général (I + II)		110	2 034 783	112	299 823		1 734 960			
PASSIF										Exercice N	
										NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			1 000			
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126						
	Réserves réglementées *				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			82 734			
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136			(6 029)			
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
	Total I				142			77 705			
Provisions pour risques et charges				Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		33 587				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		2 418				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		3 258				
	Comptes courants d'associés				173		1 582 937				
	Autres dettes				175						
	Produits constatés d'avance				174		35 055				
Total III				176		1 657 255					
Total général (I + II + III)				180		1 734 960					
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A4H2 SCI		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						13 11 2 0 2 3	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		Services *		217	218	134 010	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production stockée *			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitations reçues			230			
Autres produits			232	134 010			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			234				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			236			
	Variation de stocks (marchandises) *			238			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			240			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			242	11 158		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			244	6 968		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	250			
	Rémunérations du personnel *			252			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			254	38 400		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerces)			256			
	Dotations aux provisions			262	1		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	56 527		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270	77 483			
Produits financiers (III)		280					
Charges financières (V)			294	83 512			
Produits exceptionnels (IV)			290				
Charges exceptionnelles (VI) (dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348	300				
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310	(6 029)			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	6 029	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
	ZIFANG 44. quaterdecies	345	Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	354	6 029	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)			360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370	372	6 029	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



A4H2

Société Civile Immobilière au capital de 1 000.00 €

Siège social : 39 rue de grenelle

75007 PARIS

810 293 662 RCS PARIS

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juin, à dix heures , les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Hugues DE PEYRELONGUE, propriétaire de	200 parts
- Hugues DE PEYRELONGUE, usufruitier de	300 parts
- Madame Alexandra DE PEYRELONGUE, propriétaire de	200 parts
- Madame Alexandra DE PEYRELONGUE, usufruitière de	300 parts
- Mademoiselle ALIENOR DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts
- Mademoiselle ARIANE DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts
- Monsieur ARTHUR DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts
- Mademoiselle HELOÏSE DE PEYRELONGUE, nu-propriétaire de	150 parts

soit un total de

1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.

Hugues DE PEYRELONGUE préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport d'activité sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen du rapport d'activité de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.612-5 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation du résultat,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

le président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 6 029.32 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - d'amortir la perte de l'exercice, s'élevant à | -6 029.32 € |
| sur le compte "Autres Réserves" d'un montant de | 82 734.19 € |
| qui ressortira ainsi à 76 704.87 € | |

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.612-5 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les associés.

Le gérant :

- Hugues DE PEYRELONGUE

